

René Guénon : Enseignements Métaphysiques

Dans la perspective guénonienne, qui s'inscrit dans la métaphysique traditionnelle, la libération ne consiste pas à nier le monde, ni à abolir la Loi, mais à en reconnaître les degrés et à replacer chaque chose dans son ordre. René Guénon, notamment dans son article sur le Demiurge, montre que le monde sensible, le monde corporel, est régi par des principes inférieurs, dérivés, secondaires, qui relèvent d'un ordre cosmique subordonné à l'Unité principielle. C'est ce qu'il nomme le domaine du Demiurge, non comme un principe autonome ou mauvais, à la manière gnostique dévoyée, mais comme une fonction cosmique d'organisation et de structuration.

Le corps, en tant qu'il appartient pleinement à ce monde manifesté, demeure soumis aux lois de la multiplicité, aux oppositions du bien et du mal, aux effets de la volonté législative divine, qui règle la conduite humaine en fonction des conditions propres à ce monde, séparation, limitation, choix, mérite, épreuve. C'est le domaine de la shari'a, indispensable pour ordonner l'âme et permettre à l'être humain de se réintégrer dans une verticalité perdue.

Mais le cœur, al-qalb, dans la tradition islamique, comme dans la doctrine guénonienne, n'est pas une simple faculté affective. Il est le centre subtil de l'être, le point de résonance avec les plans supérieurs de la Réalité. Lorsqu'il est purifié, tourné vers l'origine, il cesse d'être enfermé dans le dualisme des opposés, et il commence à percevoir selon un autre ordre, celui de la volonté créatrice, al-irāda al-kawniyya, qui embrasse tout ce qui est, dans son unité fondamentale.

À ce niveau, les notions de bien et de mal, telles qu'elles se comprennent dans le monde des formes, s'effacent ou, plutôt, se relativisent. Le mal n'a plus de réalité autonome, il est reconnu comme absence, comme limitation, comme fonction. Le bien n'est plus simplement ce qui est conforme à la Loi, mais ce qui participe de l'Être, ce qui ramène au Principe. Ce dépassement ne signifie pas l'abolition des repères, mais leur transmutation intérieure, le cœur ne juge plus selon les apparences, il contemple les causes dans leur source principielle.

C'est cela, la libération, l'affranchissement de la conscience des illusions de la multiplicité, l'élévation vers une vision unitive, qui perçoit dans tous les événements, y compris les plus douloureux ou obscurs, l'expression d'un vouloir divin absolu, sage, et sans rival. Ce n'est pas un rejet du monde ou des prescriptions, mais un dépassement de leur relativité par la connaissance. L'être devient alors libre, non pas au sens moderne d'indépendance, mais au sens traditionnel de conformité totale au Réel.

Cette liberté ne nie pas la volonté législative, elle en reconnaît la nécessité à un certain degré, mais elle ne s'y enferme pas. Elle comprend que la Loi est un moyen d'ascension, non une fin. C'est pourquoi le cœur libéré continue d'agir dans le monde, continue de suivre la shari'a, mais avec une compréhension intérieure qui le rend détaché, paisible, enraciné dans l'Unité. Il ne réagit plus aux événements comme un être en lutte, mais comme un témoin du décret divin.

Ainsi, selon la vision guénonienne, la libération véritable est celle du cœur qui, tout en habitant un corps encore soumis aux lois de la manifestation, s'ouvre à une perception qui dépasse le cadre cosmologique. Il ne voit plus le mal comme une contradiction à éradiquer, mais comme un élément intégré à une perfection qui le transcende. Et c'est en cela que la libération est participation à l'Unité, elle est retour au Principe, et cessation de l'illusion de la séparation.